



COMMUNE D'ILLATS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2006

L'an deux mil six, le deux novembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe DUBOURG, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 octobre 2006

PRESENTS : MM et Mmes, Ph. DUBOURG, J. L. DUMAS, R. BIARNES, A. DURON, M. RENARD, G. BELIN, R. CARSANA, Cl DUBOURG, B. LACOSTE, B. PASTOL, Ph. VINCENT.

REPRESENTES : J Ph. PROVOST (procuration à Ph. DUBOURG) J. L. GUIRAUD (procuration à J. L. DUMAS), P. URBANO (procuration à A. DURON)

ABSENTE : V. LEMOINE,

Secrétaire de séance : J. L. DUMAS

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 septembre 2006 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- ø Délibérations
- ø Questions Diverses

Ø DELIBERATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de délibérer sur quelques affaires urgentes :

- Création au tableau des effectifs d'un poste d'agent des services techniques à temps non complet

Il s'agit de travaux de ménage à l'école et notamment dans la nouvelle salle.

Ce poste est créé pour une durée hebdomadaire de 17.50 heures à compter du 28 septembre 2006.

Délibération adoptée à l'unanimité

, Achat d'une parcelle à Monsieur ACHARD pour y installer un poste de refoulement (Barrouil)

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'acquisition par la commune d'ILLATS d'une partie de la parcelle cadastrée section F. N° 90, sise à Barrouil Ouest, appartenant à Monsieur et Madame Loïc ACHARD domiciliés « 5 Route de Castres à SAINT MORILLON », en vue de l'implantation d'un poste de refoulement.

Le Conseil Municipal, décide d'acquérir cette partie de parcelle en vue de l'implantation d'un poste de refoulement et autorise Monsieur le Maire à engager toute action visant à intégrer ce terrain dans le patrimoine communal et lui accorde tout pouvoir pour en faire l'acquisition au bénéfice de la collectivité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

f Convention 2006 entre la Communauté de Communes du canton de Podensac et la commune d'ILLATS pour l'entretien des chemins de randonnée

Il s'agit d'un transfert de compétences. Monsieur le Maire rappelle que ces chemins, mis en place par le Conseil Général, devaient être entretenus par les communes. Passé dans les compétences de la Communauté de Communes, cet entretien sera remboursé aux communes qui en ont déjà pris le débours.

Délibération adoptée à l'unanimité

„ Intervention de la Société de Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) – Récupération des frais auprès des propriétaires connus

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée en 2004 avec la SACPA.

Le Conseil Municipal décide que soient refacturés aux propriétaires connus, les frais de la société SACPA engendrés pour leurs animaux, aux tarifs fixés par la SACPA au 1^{er} janvier de chaque année.

Délibération adoptée à l'unanimité.

... Subvention communale à un sportif méritant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'usage d'encourager un jeune qui s'est distingué notamment dans le domaine sportif. Il propose, cette année de voter une subvention de 150 € au jeune Charles DUBOURDIEU, capitaine d'une équipe de horse-ball, championne de France.

Délibération adoptée à l'unanimité.

† Virement de crédits N° 6 réfection des pistes forestières

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour la réfection des pistes forestières.

Montant du virement : 800 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

‡ Virement de crédits N° 7 acquisition de terrains

Monsieur DUBOURG expose au Conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2006 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour l'acquisition de terrains.

Montant du virement : 1600 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ø QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire évoque ensuite un certain nombre de sujets :

- peinture extérieure du mur de l'école

Une publication a été faite sur Internet. 5 devis ont été adressés :

ENTREPRISES	ADRESSE	HT	TTC
DUBOUILH	PREIGNAC	3 160,00 €	3 779,36 €
SARL CAROL PEDAROS	GRADIGNAN	5 438,68 €	6 504,66 €
	<i>mur association et mur école en plus</i>	2 121,00 €	2 536,72 €
	<i>total</i>	7 559,68 €	9 041,38 €
ADECO	DUNKERQUE	8 845,60 €	10 579,41 €
SARL CABANNES	LANGON	3 277,08 €	3 919,39 €
DURON Christophe	VIRELADE	5 178,63 €	6 193,64 €

Monsieur DUBOUILH est retenu comme étant le moins disant et bénéficiant d'une bonne réputation professionnelle.

, Modification du poste occupé par Annie MOURAN

Monsieur le Maire rapporte au conseil municipal que Madame Annie MOURAN a repris son travail comme employée de la Mairie. Cependant, étant donné son état de santé, elle ne peut plus assurer certains travaux (lavages des vitres etc...) et souhaite en conséquence une modification de son horaire de travail . Le poste passerait de 20/35^{ème} hebdomadaire à 18.50/35^{ème}.

Le Comité paritaire statuera sur cette modification de poste et le conseil municipal entérinera.

f Poste à créer pour les heures laissées par Annie MOURAN

Il s'agit du nettoyage de la bibliothèque municipale, du foyer et de la salle du 3^{ème} âge. Ce poste correspond à 3.50/35^{ème} hebdomadaire.

Le Comité paritaire statuera sur cette création de poste et le conseil municipal entérinera.

„ Demande de participation communale au fonctionnement de l'école de musique de LANGOIRAN

Un élève de la commune est concerné (Maxime PAULY). Il est demandé 14 € mensuels durant 9 mois. Cette demande étonne dans la mesure où il existe, sur le territoire de la Communauté de Communes de Podensac, plusieurs écoles de musique (LANDIRAS, BARSAC, BARSAC, PORTETS, CERONS)

On se renseignera sur la spécificité des études musicales de l'intéressé.

... Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable et du service d'assainissement

Monsieur le Maire tient ce rapport, approuvé par le Conseil Syndical, à la disposition du public. Il sera affiché en Mairie.

† Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur le Maire tient également ce rapport à la disposition du public.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30.